

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS VI

DIPLÔME DE DOCTORAT

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les titres initiaux produits par Mme Shan LI, née le 30 Décembre 1986 à NANJING (CHINE POPULAIRE),

Vu les pièces constatant que l'intéressée a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date du 29 Novembre 2017, une thèse ou un ensemble de travaux portant sur

le sujet : régionalisation du climat avec le modèle lmdz : étude méthodologique;

devant un jury constitué au sein de l'Université Paris VI présidé par CODRON FRANCIS et composé de M. DEQUE MICHEL, Rapporteur, M. GALLEE HUBERT, Rapporteur, M. CODRON FRANCIS, Membre du jury, M. POHL BENJAMIN, Membre du jury, M. LI LAURENT, Directeur de thèse, M. LE TREUT HERVÉ, Membre du jury;

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressée,

le **DIPLÔME DE DOCTORAT** de l'Université Paris VI, spécialité : **SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT D'ILE DE FRANCE**

est conféré à **Mme Shan LI**

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le Titulaire

Le titulaire



Le Président



JEAN CHAMBAZ

Fait à Paris, le 15 Décembre 2017

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités



GILLES PÉCOUT

N°

PARVI

13147413

201707631